

FICHE DE POSTE  
CHEF DE LA DIVISION DE POLICE JUDICIAIRE

La Division de police judiciaire exerce sur le territoire de la Principauté l'ensemble des missions de police judiciaire dans un cadre d'exigences élevées. Les effectifs sont de 43 officiers et de 15 personnels administratifs. La Division est structurée autour de six sections :

- La Section des enquêtes de voie publique
- La Section de lutte contre le crime organisé
- La Section des enquêtes financières
- La Section de police scientifique
- La Section de la coopération internationale
- La Section du fichier central

La Division de police judiciaire est chargée de constater les infractions à loi pénale et d'en rechercher les auteurs, tant dans le cadre de la lutte contre la petite et la moyenne délinquances que dans le cadre de la criminalité organisée ou des infractions économiques et financières.

La Division de police judiciaire joue un rôle déterminant dans le maintien d'un haut niveau de sécurité grâce aux résultats obtenus en matière judiciaire, mais également en participant activement aux missions de prévention de la délinquance.

L'activité de la Division est fortement orientée vers les relations internationales multilatérales, au travers des organisations telles qu'Interpol ou Europol, mais également vers les relations bilatérales, notamment avec les services de police français et italiens. En particulier, il est indispensable d'entretenir des liens forts avec les Services Départementaux des Alpes-Maritimes.

Le Chef de la Division de police judiciaire est également chargé de la coordination des activités judiciaires, administratives et opérationnelles avec les activités de la Division du renseignement intérieur.

**Profil de poste :**

- 10 ans d'expérience dans le Corps des commissaires, s'agissant d'un fonctionnaire du grade de Commissaire de police ou de Commissaire divisionnaire
- Expérience indispensable dans des fonctions de direction d'un service d'investigation
- Expérience ou compétence souhaitée dans le domaine de la sécurité intérieure
- Forte appétence pour les relations internationales et partenariales
- Répondre aux exigences de la fiche de l'emploi-type

**Emploi-type: Chef de la Division de police judiciaire**

**Grade de Commissaire de police ou de Commissaire divisionnaire**

**Mission principale**

Assure le pilotage, l'animation et la coordination d'une Division de la Direction de la Sécurité Publique

**Activités**

- Assume la responsabilité opérationnelle et la cohérence de l'activité de la Division
- Assure la direction, le suivi et la coordination des enquêtes judiciaires
- Met en œuvre les orientations gouvernementales sur son périmètre de responsabilité
- Participe à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des programmes et des projets relatifs à la prévention de l'insécurité et à la lutte contre la délinquance
- S'assure de la bonne application des lois, des procédures et des règles en vigueur
- Evalue l'efficacité des résultats et des plans d'actions ; et réalise des comptes rendus réguliers de l'activité des Sections de la Division
- Se tient au courant des actualités sur son métier et son environnement
- Gère les dossiers stratégiques
- Représente la Direction dans certaines commissions ou réunions transversales

**Compétences générales**

- Définir une stratégie (à 3 ans)
- Définir, planifier un plan d'actions et les ressources nécessaires (en liaison avec le PGA)
- Piloter la mise en œuvre de son plan d'actions et en contrôler son application
- Gérer de façon dynamique les organisations, les personnes en fonction des besoins et mettre en œuvre les changements

**Compétences spécifiques**

- Partager la vision et donner du sens
- Définir et faire vivre un cadre d'exigence
- Constituer et faire grandir des équipes performantes
- Evaluer et mesurer la performance

**Savoir-Être**

- Exemplarité
- Excellence du service
- Disponibilité
- Relations partenariales